

[Text]

The unemployment insurance program is suitable for individuals who are occasionally unemployed, but inappropriate for those who repeatedly experience unemployment as the result of inadequate skills or their location in a region offering poor employment prospects.

We believe that unemployment insurance should be designed to encourage more stable employment patterns, skill upgrading, and occupational mobility towards more promising areas. The current UI program appears to have the opposite effect.

We then give some examples of the rise in unemployment insurance claims. More than 3.4 million people now receive UI benefits each year. The large number of UI claimants cannot be attributed to recession, technological change, or permanent lay-offs, but rather the high level is due in significant part to seasonal and weak labour force attachment.

We show a few facts to demonstrate the point I made; 42% of all unemployment claims in 1983 were based on less than 30 weeks of insured employment. Those who worked for the shortest period of time have the longest average unemployment spells, and 44% of UI benefit exhaustees are secondary wage earners.

Unemployment insurance has become a major channel in redistributing income from the regularly employed to the irregularly and seasonally employed. Although the UI program became as an insurance-based system, it has expanded over the years to cover many situations that are not insurance against unemployment or that do not relate to the ability to find work.

Benefits are now paid to those who voluntarily leave the employment, and benefit entitlements are also based heavily on non-insurance considerations such as regional unemployment. Other ways besides UI should be used to deal with individuals in these situations. Canada needs labour market programs which enhance the employability and earning potential of Canadians.

• 1905

We talk then of a particular concern of the regionally extended benefits. The regionally extended benefits deserve special attention, we believe. It ostensibly serves to compensate individuals for the below-average employment prospects of their locality, but it also effectively rewards those who do not seek steady employment with benefits which may extend up to 40 weeks after a mere 10 weeks of employment.

As a consequence, labour mobility towards occupations in places offering a more stable employment prospect is actually discouraged and high regional unemployment rates are caused

[Translation]

Le programme d'assurance-chômage est un mécanisme approprié pour aider les travailleurs qui se retrouvent occasionnellement en chômage mais inapproprié pour ceux qui perdent régulièrement leur emploi parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues ou qu'ils habitent une région où les perspectives d'emploi sont limitées.

Nous croyons que la structure du régime d'assurance-chômage devrait favoriser la stabilité de l'emploi, l'amélioration des compétences et la migration des travailleurs vers des régions où les possibilités d'emploi sont meilleures. L'actuel programme d'assurance-chômage semble favoriser tout le contraire.

Nous donnons ensuite dans le mémoire quelques exemples de la hausse du nombre de requérants. Plus de 3.4 millions de Canadiens touchent maintenant des prestations d'assurance-chômage chaque année. Le grand nombre de requérants ne peut être imputé à la récession, au changement technologique ou aux mises à pied permanentes; il est plutôt attribuable en grande partie au travail saisonnier et à la courte durée d'emploi des prestataires.

Nous citons quelques faits pour illustrer ce point: 42 p. 100 de toutes les demandes d'assurance-chômage présentées en 1983 étaient fondées sur moins de 30 semaines d'emploi assurables. Ceux qui ont travaillé le moins longtemps demeurèrent en moyenne plus longtemps en chômage et 44 p. 100 de ceux qui épuisent leurs prestations apportent un revenu d'appoint au total familial.

L'assurance-chômage est devenue l'un des principaux mécanismes de redistribution des revenus de ceux qui ont un emploi stable vers les travailleurs occasionnels et saisonniers. Bien que le programme d'assurance-chômage en soit venu à être administré comme un régime d'assurance, sa portée a été élargie au fil des ans et couvre maintenant des situations qui ne sont pas liées à la capacité à trouver un emploi.

Des prestations sont maintenant versées à ceux qui quittent volontairement leur emploi et l'admissibilité tient compte maintenant de considérations telles que le taux de chômage régional. Il faudrait trouver d'autres mécanismes que l'assurance-chômage pour améliorer le sort de ces catégories de chômeur. Le Canada a besoin de programmes de main-d'oeuvre capable de rehausser l'accès des Canadiens à l'emploi et aux sources de revenu.

Nous parlons ensuite d'une conséquence particulière du régime des prestations complémentaires fondées sur le taux de chômage régional. Nous croyons qu'il faut examiner de très près cet élément du programme. Il est censé indemniser les Canadiens dont les chances de trouver un emploi dans leur localité sont inférieures à la moyenne, mais, en réalité, il récompense ceux qui ne cherchent pas d'emploi stable en leurs versant, après 10 semaines d'emploi seulement, des prestations pouvant s'étendre sur une période de 40 semaines.

Par conséquent, le régime n'incite pas les travailleurs à aller s'établir dans les régions où ils pourraient trouver un emploi plus stable et favorise ainsi le maintien à des niveaux élevés des